

ALGER 16

LE QUOTIDIEN DU GRAND PUBLIC

Edition N°1626 du Lundi 12 Octobre 2026 - Email : alger16bma@gmail.com - Prix 10 DA - ISSN2335-108X - WWW.ALGER16.DZ

ACTUALITE

SPORTS

SANTE

RÉGIONS

CULTURE

PUBLICITE

alger16 le quotidien

alger16, quotidien

ALGER16, LE QUOTIDIEN DU GRAND PUBLIC

SCAN ME



AU 2^e JOUR DE LA VISITE EN 3^e RÉGION



PHOTO : MDN

LE GÉNÉRAL D'ARMÉE CHANEGRIHA INAUGURE UN NOUVEAU SIÈGE

P. 3

LE MINISTRE DE LA COMMUNICATION EXAMINE LA SITUATION DES IMPRIMERIES



DES SOLUTIONS POUR SURMONTER LES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES

P. 3

INCENDIES DE JIJEL EN AOÛT DERNIER



400.000 DINARS À CHACUNE DES FAMILLES TOUCHÉES

P. 8

TRAVAUX DU C-10

GRANDE MOBILISATION EN FAVEUR DE LA POSITION AFRICAINE

P. 16



LIBÉRATION DES PRISONNIERS POLITIQUES SAHRAOIS

LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE APPELÉE À INTERVENIR

P. 7

COMMERCE EN LIGNE

Le gouvernement a introduit, dans le projet de loi de finances 2027, des dispositions visant à identifier les opérateurs dans le domaine du commerce électronique présents sur le marché algérien via des plateformes numériques.

FIN DE L'IMPUNITÉ

P. 5

**LE
SAVIEZ-
VOUS ?**

ACCIDENTS DE LA ROUTE

3 DÉCÈS ET 228 BLESSÉS EN 24 HEURES



Trois personnes sont décédées et 228 autres ont été blessées dans plusieurs accidents de la circulation survenus ces dernières 24 heures à travers plusieurs wilayas du pays, a indiqué, hier, un bilan de la Protection civile.

Les bilans les plus lourds ont été enregistrés au niveau de M'Sila avec un mort et un blessé, ainsi qu'à Annaba et Béchar avec un décès dans chacune de ces wilayas, précise la même source.

Par ailleurs, les éléments de la Protection civile de la wilaya de M'Sila sont intervenus pour l'extinction d'un incendie qui s'est déclaré dans un hangar d'élevage de poules. Dans le cadre de la lutte contre les incendies de forêt et de récolte, il a été procédé à l'extinction de sept (7) incendies ayant touché le couvert végétal à travers plusieurs wilayas du pays, selon le bilan.

FÊTE DE LA FIGUE SÈCHE DE BENI MAOUCHE (BÉJAÏA) UN RENDEZ-VOUS «IMPORTANT» POUR PROMOUVOIR LA FILIÈRE FIGUICOLE

La Fête de la figue sèche de Beni Maouche, qui célèbre cette année son 30e anniversaire, constitue un rendez-vous annuel "important" contribuant à la promotion de la filière figuicole et au renforcement de la présence de ce produit sur le marché national, ont souligné les participants à la 22e édition de cette manifestation, organisée du 8 au 10 octobre dernier.

Rencontrés en marge de cette nouvelle édition, clôturée samedi dernier, des agriculteurs venus de différentes wilayas ont souligné que cette manifestation est un rendez-vous annuel "important" qui a contribué, au fil des années, à promouvoir ce produit emblématique de la région, qui bénéficie d'un label de qualité depuis 2016.

Pour sa part, Khaled Loudjani, membre de l'Association des figuiculteurs de Beni Maouche, organisatrice de l'événement, a indiqué à l'APS que l'un des objectifs de cette fête est de promouvoir la figue sèche et de renforcer sa commercialisation.

Il a ajouté que l'association œuvre à assurer la présence de ce produit labellisé sur les étals à travers le territoire national, afin de le rendre accessible aux consommateurs algériens.



Les agriculteurs doivent également comprendre la démarche de labellisation, qui implique le respect d'un cahier des charges définissant

un itinéraire technique de la filière figuicole héritée des anciennes générations, a-t-il souligné.

Pour sa part, Belkacem Bousseyouf, producteur de figues à Beni Ouartilane, dans la wilaya de Sétif, a indiqué que cette fête a contribué à faire connaître ce produit et à lui assurer une meilleure visibilité sur le marché. Cette manifestation constitue

également un rendez-vous annuel permettant aux professionnels de la filière figuicole de se rencontrer, a-t-il ajouté.

La fête réunit des dizaines de producteurs issus de plusieurs wilayas du pays, a souligné Sila Chérif, un figuiculteur de Beni Maouche, estimant que cette manifestation constitue une occasion d'échanger des expériences et des informations sur la filière figuicole. Cette édition a réuni près de 220 exposants issus d'une trentaine de wilayas du pays, au niveau du marché hebdomadaire du chef-lieu de la commune de Beni Maouche, ont informé les organisateurs.

SELON LA GENDARMERIE NATIONALE LES CRUES PERTURBENT LA CIRCULATION DANS DEUX WILAYAS

La montée des eaux a entraîné la fermeture de la RN 6 entre les communes de Djenien-Bourezg et Sfissifa dans la wilaya de Naâma, au niveau de la zone de Founassa, a indiqué la Gendarmerie nationale.

La circulation est également difficile sur le même axe entre Béchar et Adrar, précisément au rond-point de la commune de Kerzaz, en raison de la hausse du niveau des eaux.

La Gendarmerie nationale appelle les usagers à redoubler de vigilance et à ne pas tenter de franchir les routes fermées.



OUARGLA MISE EN ÉCHEC D'UNE TENTATIVE DE CONTREBANDE DE 57 500 CAPSULES PSYCHOTROPES

Les éléments du Service régional de lutte contre le crime organisé (SRLCO) d'Ouargla ont mis en échec, au cours de la semaine écoulée, une tentative de contrebande de 57.500 capsules psychotropes et procédé à l'arrestation du suspect, a indiqué samedi dernier un communiqué de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN). "Dans une opération exécutée la semaine écoulée, les éléments du SRLCO d'Ouargla ont mis en échec une tentative de contrebande d'une cargaison de 57.500 capsules de type Prégabaline

et procédé à l'arrestation du suspect impliqué dans cette affaire et à la saisie d'un véhicule utilitaire", selon la même source. Menée sous la supervision du parquet territorialement compétent, "cette opération fait suite à des investigations menées par les enquêteurs du Service régional, ayant permis de déjouer une tentative de transport et d'acheminement d'une cargaison de psychotropes depuis une wilaya du Sud vers les wilayas de l'ouest du pays", précise le communiqué.

"Le parcours du véhicule, où était soigneusement dissimulée la quantité de psychotropes, a été retracé, ce qui a permis de l'intercepter et d'arrêter son conducteur sur le territoire de la wilaya de Laghouat, en coordination avec les éléments de la Police judiciaire de la Sûreté de wilaya de Laghouat et de la brigade de lutte contre la contrebande relevant des Douanes de Laghouat", ajoute la même source. "Le mis en cause a été présenté devant le procureur de la République près le tribunal de Laghouat", conclut le communiqué.

QUOTIDIEN DU GRAND PUBLIC

ALGER 16

N°RC : 16/00-0990467 B 15
Compte bancaire C P A (Agence Che-Guevara)
n° 00400102400023020255

Edité par
sarl BMA.com
au capital 100.000 DA

Directrice de Publication
Mohamed Bouziane Khadidja

Rédaction

M. B. Khadidja
Yacine O.
G. Salah Eddine
Lamia O.

Amine A.
O. M.
Djaffar Chilaab
Bouzid Zineb

Siège d'activité - ALGER 16
5, rue Sacré-Cœur, Alger-Centre
Tél. 020 10 23 68
Siège social sarl BMA.com
26, rue Mohamed-Layachi, Belouizdad
05 51 39 08 78 / 07 95 66 79 53
email : alger16bma@gmail.com

Pour votre Publicité s'adresser à :
l'Entreprise Nationale
de communication, d'Édition
et de Publicité
Agence ANEP,
01, avenue Pasteur, Alger
Téléphone : 020 05 20 91/
020 05 10 42

Fax : 020 05 11 48/020 05 13 45
020 05 13 77
E-mail : agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

IMPRESSION
Société d'impression
d'Alger
SIA (Centre)

2^e JOUR DE LA VISITE EN 3^e RÉGION MILITAIRE

LE GÉNÉRAL D'ARMÉE CHANEGRIHA INAUGURE UN NOUVEAU SIÈGE

Lors du 2^e jour de sa visite de travail et d'inspection en 3^e Région militaire, le général d'Armée Saïd Chanegriha, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire, a présidé, hier, la cérémonie d'inauguration du nouveau siège d'une unité de la 3^e Région militaire.

A l'entame de sa visite, après la cérémonie d'accueil, Monsieur le Général d'Armée a suivi un exposé détaillé sur ce projet, présenté par les responsables de cette réalisation, avant de visiter sur le terrain les nouvelles infrastructures à même de contribuer à la mise à disposition des conditions professionnelles et de vie adéquates aux personnels de cette unité, leur permettant d'accomplir parfaitement les missions qui leur sont assignées.

A cette occasion, Monsieur le Général d'Armée a rencontré les cadres et leur a donné un ensemble d'orientations et d'instructions



PHOTOS : DR

relatives notamment à la nécessité de préserver cette infrastructure et de redoubler d'efforts lors de l'application du programme de préparation au combat et de maintenir la disponibilité opérationnelle au plus haut niveau. A l'issue de sa visite, Monsieur le Général d'Armée, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'ANP, a signé le Livre d'or de l'unité.



LE MINISTRE DE LA COMMUNICATION EXAMINE LA SITUATION DES IMPRIMERIES PUBLIQUES

DES SOLUTIONS POUR SURMONTER LES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES

Le ministre de la Communication, Mohamed Bouslimani, a présidé, hier, au siège de son département, une réunion de travail avec les responsables des imprimeries publiques et de la Société algérienne du papier, consacrée à la situation de ces entreprises. Cette rencontre a permis de passer en revue les difficultés financières, les contraintes de gestion et les défis auxquels sont confrontées ces structures, ainsi que les propositions

avancées pour y remédier. À cette occasion, le ministre a appelé les responsables concernés à intensifier leurs efforts pour améliorer la situation financière de leurs entreprises et renforcer leur performance économique. Il a notamment insisté sur la nécessité de diversifier et d'élargir leurs activités, tout en traitant les problèmes financiers soulevés dans le respect des cadres légaux et réglementaires en vigueur.

R. N.



Clic

Produire davantage...

La meilleure façon de prévoir l'avenir, c'est de le créer. » Cette formule, souvent attribuée à Peter Drucker, résume un défi majeur pour toute nation aspirant au progrès : répondre aux besoins du présent tout en préparant les conditions de sa prospérité future. Le projet de loi de finances 2027 s'inscrit dans cette double ambition. Revalorisations salariales, soutien aux produits de première nécessité, mesures en faveur du logement et poursuite des investissements publics traduisent la volonté de préserver le pouvoir d'achat et de répondre aux attentes des citoyens. La solidarité nationale demeure un pilier essentiel de la cohésion sociale. Mais sa pérennité dépend aussi de la capacité du pays à créer les richesses nécessaires à son financement. Pour l'Algérie, l'enjeu est donc de faire progresser conjointement protection sociale et développement productif. Ses ressources énergétiques, son potentiel agricole, ses infrastructures et ses compétences humaines

constituent autant d'atouts pour diversifier l'économie et faire émerger de nouvelles activités. Transformer les matières premières localement, développer l'industrie agroalimentaire ou soutenir les entreprises technologiques, c'est créer de la valeur ajoutée, des emplois et, à terme, de nouvelles recettes pour la collectivité. Cela ne signifie pas que les emplois publics seraient improductifs. Un enseignant forme les compétences de demain, un médecin préserve le capital humain et les services publics contribuent au fonctionnement de toute la société. L'enjeu consiste plutôt à trouver le bon équilibre entre les dépenses nécessaires au fonctionnement de l'État et les investissements susceptibles d'élargir durablement les ressources du pays. Dans cette perspective, l'investissement public peut jouer un rôle déterminant en soutenant les infrastructures, en facilitant l'activité des entreprises et en accompagnant les secteurs capables de conquérir de nouveaux marchés. Encore faut-il privilégier des projets viables,

améliorer les conditions de financement et rapprocher davantage la formation des besoins réels de l'économie. La diversification ne se décrète pas : elle se construit dans la durée, à travers la modernisation de l'appareil productif, la valorisation des ressources nationales et la création d'un environnement favorable à l'investissement. Elle constitue aussi un moyen de réduire progressivement la dépendance aux fluctuations des marchés énergétiques. Le PLF 2027 peut ainsi s'inscrire dans cette recherche d'équilibre entre protection immédiate des ménages et préparation de l'avenir économique. L'objectif n'est pas de protéger moins, mais de renforcer les capacités productives qui permettront à l'Algérie de protéger durablement sa population. Car la prospérité d'une nation ne se mesure pas seulement à ce qu'elle distribue aujourd'hui, mais aussi à ce qu'elle est capable de produire demain.

G. S. E.

Par G. Salah Eddine

RENTRÉE SCOLAIRE SUIVI DES OPÉRATIONS SUR LE TERRAIN

Le ministre de l'Éducation nationale, Mohammed Seghir Saâdaoui, a présidé une conférence nationale réunissant les directeurs de l'éducation, consacrée à l'évaluation de l'état d'avancement des mesures relatives à la rentrée scolaire et à l'examen des différents dossiers ayant trait à l'équipement et au fonctionnement des établissements scolaires, a indiqué un communiqué du ministère publié samedi dernier.

En présence des cadres de l'administration centrale et des directeurs délégués, le ministre a insisté sur la nécessité de maintenir une vigilance constante et d'assurer un suivi régulier des opérations sur le terrain, afin de garantir le respect des délais et la prise en charge des difficultés signalées dans les différentes wilayas. À cet effet, il a instruit les directeurs de l'éducation de « poursuivre le suivi sur le terrain des différentes opérations liées à la rentrée scolaire et de veiller à leur achèvement dans les délais impartis, tout en actualisant régulièrement et en temps réel les données sur la plateforme numérique, afin de garantir la fiabilité des informations, d'assurer un suivi efficace des différents dossiers et de coordonner les efforts entre les différents services concernés », souligne le communiqué. La rencontre a également permis de faire le point sur l'application des mesures arrêtées lors de la précédente réunion, notamment celles destinées à remédier aux retards enregistrés dans la prise de fonction de certains enseignants affectés dans des zones éloignées.

À la lumière des exposés présentés par les responsables locaux, le ministre a insisté sur « le suivi de la prise de fonction effective des enseignants concernés et de la poursuite de leurs missions après leur installation, ainsi que sur la réalisation d'un nouveau recensement exhaustif en vue de parachever l'opération d'encadrement, en veillant à traiter immédiatement les cas de renonciation à la reprise ou d'abandon de poste sans notification préalable à l'administration ou de présentation répétée d'arrêts maladie ». Le suivi des conditions de scolarisation a constitué un autre axe majeur de cette réunion. Les directives données portent

notamment sur l'achèvement des travaux de construction des établissements et infrastructures scolaires, la finalisation des procédures de réception et la mise en service des nouvelles structures dans les meilleurs délais.

Le ministre a également insisté sur la nécessité de réunir toutes les conditions nécessaires à l'accueil des élèves et d'organiser leur transfert vers les nouveaux établissements de manière fluide et structurée, afin d'assurer la continuité de la scolarité dans de bonnes conditions.

Une attention particulière a, par ailleurs, été accordée à l'équipement des structures scolaires devant ouvrir leurs portes, l'objectif étant de garantir leur disponibilité effective avant leur mise en service et de permettre aux élèves comme aux équipes éducatives de disposer des moyens nécessaires au déroulement des cours.

RENFORCER LE DIALOGUE AVEC LES PARENTS

La coordination avec les associations de parents d'élèves a également été abordée, le ministre soulignant l'importance de consolider les relations entre les établissements scolaires et les familles. Il a notamment mis l'accent sur la nécessité de renforcer la communication avec les parents et de leur permettre de mieux suivre la scolarité de leurs enfants.

Dans ce cadre, M. Saâdaoui a souligné « l'importance d'être à l'écoute des parents, de renforcer la communication avec eux et de clarifier les aspects organisationnels liés au fonctionnement des établissements scolaires, afin de leur permettre de suivre la vie scolaire de leurs enfants, de consolider leur rôle dans leur accompagnement et leur orientation et de renforcer la



complémentarité entre la famille et l'école ».

Le ministre a, dans le même contexte, mis en garde contre la diffusion sur les réseaux sociaux de publications « mensongères, erronées et incitatives », susceptibles, selon lui, de « porter atteinte à l'harmonie qui règne entre les parents (les mères) et les établissements scolaires ».

Concernant le suivi de la situation des enfants, il a affirmé que « le suivi de la situation des enfants est important et constitue une démarche que nous encourageons auprès des parents, tout en leur laissant le soin de convenir, dans les situations ordinaires, de la personne chargée de cette responsabilité ».

« Dans les cas exceptionnels, qui demeurent rares, la réglementation en vigueur en la matière sera appliquée », a-t-il précisé.

Au-delà des préparatifs matériels et de l'organisation des effectifs, la conférence a permis d'examiner les principaux axes du plan d'action du secteur, qui vise à améliorer les performances du système éducatif et à répondre aux préoccupations exprimées sur le terrain par les personnels éducatifs, les

fonctionnaires, les élèves et leurs parents. À ce titre, le ministre a rappelé « l'importance des dépenses publiques croissantes consenties par l'État en faveur de l'éducation, en adéquation avec l'évolution démographique que connaît notre pays ».

Il a également salué la deuxième place obtenue par l'Algérie dans le classement mondial de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), selon l'indicateur relatif aux dépenses publiques consacrées à l'éducation. Se félicitant de cette distinction, il a toutefois insisté sur « la grande responsabilité qui incombe au secteur en matière de rationalisation de ces dépenses et de bonne gestion ».

À travers cette rencontre, le ministre veut renforcer le suivi des opérations liées à la rentrée scolaire, améliorer la coordination entre les responsables locaux et veiller à une utilisation optimale des moyens mobilisés par l'État. L'enjeu reste désormais de traduire ces orientations en résultats concrets dans les établissements, qu'il s'agisse de la disponibilité des enseignants, de l'accueil des élèves ou de la qualité de leur encadrement.

Zineb Bouzid

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE LES PARENTS LIBRES DE CHOISIR LEUR INTERLOCUTEUR AUPRÈS DE L'ÉCOLE

Le ministère de l'Éducation nationale a indiqué, samedi dernier dans un communiqué, que le suivi du parcours scolaire des élèves et l'attention portée à leurs résultats scolaires et à leur discipline relèvent d'une responsabilité institutionnelle partagée.

"Dans le cadre de son engagement à consolider la confiance entre les parents d'élèves et les établissements scolaires et à renforcer les relations de coopération et la communication au service de l'intérêt supérieur de l'élève, le ministère de l'Éducation nationale rappelle à l'ensemble des parents d'élèves que le suivi du parcours scolaire de leurs enfants et l'attention portée à leurs résultats scolaires, à leur discipline et à leur comportement relèvent d'une responsabilité institutionnelle partagée", lit-on dans le communiqué. Le ministère assure que "les parents d'élèves sont les bienvenus dans tous ses établissements scolaires, en



tant que partenaires contribuant à assurer le bien-être et la discipline nécessaires à nos enfants au sein des établissements".

Le ministère a, en outre, "démenti toute publication interdisant aux mères de suivre la scolarité de leurs enfants auprès des établissements éducatifs", précisant que le choix de la personne chargée de la communication avec l'établissement scolaire "revient aux parents".

Dans ce contexte, le ministère a invité l'ensemble des parents à "se référer au site officiel du ministère ou aux pages officielles des directions de l'éducation pour s'informer sur les questions relatives à leur relation avec les établissements scolaires", assurant que "l'école et la famille sont des partenaires dans l'éducation, avec pour objectif commun de garantir l'intérêt et la réussite scolaire de nos enfants".

APS

**DÉLAIS D'EXAMEN
DES DEMANDES DE
REINTÉGRATION DES ÉLÈVES
PROROGATION
AU 14 OCTOBRE
PROCHAIN**

Le ministère de l'Éducation nationale a annoncé, samedi dernier dans un communiqué, la prorogation, du dimanche 11 octobre au 14 du même mois, de la période d'examen des dossiers de réintégration des élèves dont les demandes n'ont pas été acceptées au niveau de leurs établissements scolaires d'origine. Cette opération se déroulera au niveau des directions de l'éducation, précise la même source.

COMMERCE EN LIGNE FIN DE L'IMPUNITÉ

Vente de produits, location d'appartements, transactions sur des biens d'occasion ou prestations de services : les activités commerciales réalisées par l'intermédiaire des plateformes numériques sont désormais dans le viseur de l'administration fiscale.

Dans le projet de loi de finances (PLF) 2027, le gouvernement prévoit de nouvelles obligations déclaratives destinées à mieux identifier les revenus générés par ces transactions et à lutter contre les pratiques échappant à l'impôt. Ce dispositif longuement attendu marque une nouvelle étape dans l'adaptation de la fiscalité à l'évolution des échanges commerciaux. Avec le développement des plateformes numériques, particuliers et entreprises peuvent aujourd'hui vendre des biens ou proposer des services à distance, sans nécessairement disposer d'un local commercial ni passer par les circuits de vente traditionnels. Ces activités peuvent générer des revenus soumis à l'impôt, mais leur suivi reste difficile lorsque les transactions sont dispersées entre de nombreux utilisateurs et intermédiaires numériques.

C'est précisément cette difficulté que le gouvernement entend réduire. Le projet de loi prévoit d'imposer aux opérateurs de plateformes, qu'ils soient établis en Algérie ou à l'étranger, de s'identifier auprès de l'administration fiscale dès lors qu'ils mettent en relation des vendeurs ou des prestataires avec des clients pour réaliser des opérations commerciales sur le territoire national. L'objectif est de donner aux services fiscaux une meilleure visibilité sur ces activités, en s'appuyant directement sur les informations détenues par les plateformes qui facilitent les transactions.

Au cœur du dispositif figure une nouvelle obligation de déclaration annuelle. Les opérateurs concernés devront transmettre, par voie électronique, les informations relatives aux transactions réalisées par leur intermédiaire au cours de l'année précédente. La déclaration devra être déposée au plus tard le 31 janvier de chaque année. Les données exigées porteront notamment sur l'identité des vendeurs et des prestataires, les modes de paiement utilisés, le nombre de transactions effectuées et les rémunérations correspondantes. Lorsque les opérations seront



réalisées en monnaie étrangère, les montants devront être convertis en dinars au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Autrement dit, les plateformes ne pourront plus se limiter à assurer la mise en relation entre les utilisateurs : elles devront également contribuer à la transmission des informations permettant aux services fiscaux de mieux suivre les revenus issus de ces échanges.

Le texte prévoit, en outre, une obligation d'information des utilisateurs. Les plateformes devront indiquer aux vendeurs et aux prestataires que les opérations commerciales réalisées par leur intermédiaire en Algérie sont soumises à la législation fiscale en vigueur et que les données correspondantes seront communiquées à l'administration fiscale algérienne. Cette information devra notamment être accessible sur leurs sites internet.

Pour donner à ces obligations une portée concrète, le projet de loi prévoit des sanctions en cas de non-respect des règles déclaratives. Le défaut de transmission de la déclaration annuelle pourra entraîner une amende d'un million de dinars (1 000 000 DA). L'opérateur concerné

devra toutefois être mis en demeure et disposera d'un délai de 30 jours pour régulariser sa situation. Si le manquement persiste, le directeur général des impôts pourra également demander la suspension de l'accès au site internet de la plateforme, jusqu'à la mise en conformité de son gestionnaire. La portée de ces dispositions dépasse ainsi la seule question du dépôt d'un document administratif. En prévoyant une sanction financière importante et la possibilité de bloquer l'accès à une plateforme, le texte entend inciter les opérateurs à respecter leurs obligations, y compris

lorsqu'ils sont établis hors d'Algérie. La mise en œuvre effective de ce mécanisme dépendra néanmoins de la capacité des services fiscaux à identifier les plateformes concernées, à obtenir les données nécessaires et à assurer le suivi des opérateurs qui ne se conformeraient pas aux nouvelles exigences.

L'ÉCONOMIE COLLABORATIVE DANS LE RADAR

Dans l'exposé des motifs du PLF 2027, le gouvernement justifie cette orientation par la multiplication des activités rémunérées exercées à travers les plateformes numériques. La location d'un logement, la vente d'un véhicule ou d'un objet d'occasion, ainsi que la réalisation de prestations de services peuvent ainsi générer des revenus qui, selon l'Exécutif, ne sont pas systématiquement déclarés.

«En effet, de nombreuses plateformes permettent à des particuliers ou à des entreprises, via une mise en relation par voie électronique, de louer et/ou vendre des biens meubles et immeubles neufs ou d'occasion (appartements, véhicules à moteur, objets...), de réaliser des prestations (services à la personne, ...), moyennant une rémunération. Toutefois, les revenus qui en découlent sont rarement déclarés par les contribuables, quand bien même ces opérations demeurent soumises à imposition, conformément à la législation fiscale en vigueur», détaille l'Exécutif.

Le dispositif vise donc un ensemble d'activités qui ne se limitent pas aux entreprises spécialisées dans le commerce électronique. Il concerne également les particuliers qui tirent des revenus de la location ou de la vente de biens, ainsi que les prestataires proposant leurs services par l'intermédiaire d'une plateforme. Pour déterminer les opérations devant être déclarées, le projet retient notamment deux critères : la résidence en Algérie du vendeur ou du prestataire, ou la localisation du bien sur le territoire national. Les transactions portant sur un immeuble situé en Algérie ou sur un véhicule immatriculé dans le pays entrent ainsi dans le champ du mécanisme prévu.

Cette approche vise à éviter que le

recours à une plateforme étrangère ou à un intermédiaire numérique ne rende les revenus concernés plus difficiles à identifier. Elle doit également permettre aux services fiscaux de disposer d'informations plus précises sur des activités qui se développent en marge des circuits commerciaux classiques.

UNE MEILLEURE TRAÇABILITÉ DES REVENUS NUMÉRIQUES

À travers ces nouvelles dispositions, le gouvernement cherche à adapter les outils de contrôle fiscal à des modes de consommation et d'échange en pleine évolution. Le recours aux plateformes numériques facilite les transactions et élargit les possibilités de commercialisation, mais il pose aussi la question du suivi des revenus et du respect des obligations fiscales par les différents acteurs.

L'enjeu consiste à renforcer la transparence des opérations sans limiter la question à la seule activité des grandes plateformes. Les données recueillies doivent aussi permettre de mieux identifier les revenus imposables générés par les vendeurs et les prestataires, qu'ils exercent leur activité à titre professionnel ou dans le cadre de l'économie collaborative.

Le gouvernement présente cette orientation comme un moyen de réduire les pratiques frauduleuses et de garantir une application plus effective de la législation fiscale.

«Ces mesures visent à garantir une transparence fiscale des opérations réalisées dans le cadre de l'économie collaborative (économie de partage) et de lutter, par voie de conséquence, contre la fraude et l'évasion fiscale», conclut-il dans l'exposé des motifs.

Au-delà des nouvelles obligations imposées aux plateformes, le PLF 2027 pose ainsi la question de l'adaptation du contrôle fiscal à une économie où les transactions se multiplient en ligne et où les revenus peuvent être générés sans présence commerciale physique. Si le dispositif est adopté, son efficacité se mesurera à la capacité de l'administration à transformer les données collectées en un contrôle effectif des revenus imposables.

G. Salah Eddine

Le dispositif vise un ensemble d'activités qui ne se limitent pas aux entreprises spécialisées dans le commerce électronique. Il concerne également les particuliers qui tirent des revenus de la location ou de la vente de biens, ainsi que les prestataires proposant leurs services par l'intermédiaire d'une plateforme.

TRAVAUX DU FORUM MONDIAL SUR LE NUMÉRIQUE À MOSCOU EXPÉRIENCES ET DÉFIS EN DÉBAT

Mandatée par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, la haut-commissaire à la numérisation, Meriem Benmouloud, a représenté l'Algérie au Forum mondial sur le numérique, organisé du 8 au 10 octobre à Moscou, où les enjeux de la gouvernance de l'intelligence artificielle et de la souveraineté numérique ont occupé une place centrale, selon un communiqué.



Au cours de cette rencontre internationale, la responsable algérienne a pris part aux échanges consacrés aux grandes mutations technologiques et aux défis qu'elles posent aux États dans un contexte marqué par l'accélération du développement de l'intelligence artificielle et la recherche de cadres réglementaires adaptés à ses usages.

QUELLE GOUVERNANCE MONDIALE POUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ?

Dans ce sens, à l'occasion de la première journée de l'événement, jeudi dernier, et lors de la séance plénière de haut niveau intitulée « La course à l'intelligence artificielle, un ensemble unique de règles ou des ensembles de règles multiples », Meriem Benmouloud est intervenue dans les débats portant sur les approches internationales en matière de régulation des technologies émergentes. Les discussions ont notamment permis de confronter les expériences nationales et d'examiner les difficultés liées à l'élaboration d'un cadre réglementaire cohérent pour le développement et l'utilisation de

l'intelligence artificielle. Un enjeu majeur, alors que les divergences entre les approches nationales soulèvent des questions quant à la coordination des politiques publiques et à la mise en place de principes communs à l'échelle internationale.

Le forum a réuni des ministres et de hauts responsables venus d'Asie, d'Europe et d'Afrique, ainsi que des représentants des Nations unies, des universitaires et des experts du secteur. Cette diversité de participants a permis de croiser les analyses sur les transformations numériques en cours et d'explorer les possibilités d'une coopération internationale accrue en matière de gouvernance technologique.

LA SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE AU CŒUR DE LA STRATÉGIE ALGÉRIENNE

Le lendemain, la haut-commissaire à la numérisation a poursuivi sa participation aux travaux du forum lors d'une session consacrée à la « Souveraineté numérique : d'une ressource à un actif exportable ». À cette occasion, elle a présenté les avancées enregistrées par l'Algérie dans sa transformation numérique et exposé les principaux axes de la stratégie nationale visant à

renforcer et à protéger la souveraineté numérique du pays. Les échanges ont porté sur la capacité des États à maîtriser leurs ressources numériques, à valoriser leurs compétences et à développer des écosystèmes technologiques capables de soutenir leur autonomie stratégique. Pour l'Algérie, ces enjeux s'inscrivent dans un chantier plus large de modernisation de l'administration et de développement des infrastructures et des services numériques.

La session a également rassemblé plusieurs personnalités internationales, dont le ministre russe du Développement numérique, des Communications et des Médias, le ministre nigérien de l'Innovation, de la Science et de la Technologie, le vice-ministre cubain des Communications, la directrice générale du Centre russe d'exportations, ainsi qu'un membre fondateur d'un acteur majeur russe de la cybersécurité.

UN DIALOGUE RENFORCÉ AVEC LES NATIONS UNIES

En marge des travaux officiels, Meriem Benmouloud s'est entretenue avec Amandeep Singh Gill, sous-secrétaire général des

Nations unies et envoyé spécial du secrétaire général pour les technologies numériques et émergentes.

Cette rencontre a été l'occasion de présenter les grandes lignes de l'expérience algérienne en matière de transition numérique et de mettre en évidence la contribution des chantiers engagés par le pays à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies.

La participation algérienne à ce forum s'est inscrite dans une dynamique visant à renforcer la présence du pays dans les discussions internationales sur l'avenir du numérique, la régulation de l'intelligence artificielle et la maîtrise des technologies stratégiques.

Elle a également mis en avant la volonté de l'Algérie de prendre part à l'élaboration des approches internationales en matière d'intelligence artificielle dans le prolongement des orientations de sa stratégie nationale de transition numérique et de son statut de membre fondateur de l'Organisation mondiale de coopération en matière d'intelligence artificielle (WAICO).

Zineb Bouzid

CONFÉRENCE AFRICAINE DES START-UP, PRÉVUE DÉBUT DÉCEMBRE LA DEEPTTECH, THÈME DE LA 5^e ÉDITION

Le ministre de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, Noureddine Ouadah, a affirmé, samedi dernier, que les préparatifs sont en cours en prévision de la 5^e édition de la Conférence africaine des start-up (ASC 2026), prévue du 5 au 7 décembre prochain à Alger, sous le haut patronage du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, placée sous le slogan "DEEPTTECH : le véritable défi". Intervenant à l'occasion de la clôture de la 5^e édition du Salon de l'e-commerce et des services en ligne (ECSEL Expo 2026), le ministre a précisé que cette édition sera consacrée aux technologies fondées sur la recherche scientifique, le développement technologique et les travaux académiques.

Le défi auquel sont confrontées les start-up en Afrique consiste à s'orienter vers des domaines technologiques plus

avancés, à l'instar des biotechnologies, du spatial, de l'intelligence artificielle profonde et générative, ainsi que de la robotique, autant de thématiques qui seront abordées lors de cet événement continental, a ajouté le ministre. Cette manifestation technologique dédiée à l'innovation en Afrique, pour laquelle M. Ouadah a annoncé l'ouverture des inscriptions, devrait attirer plus de 25.000 participants, ainsi que 40 délégations ministérielles et 150 investisseurs, avec pour objectif d'explorer les perspectives de l'entrepreneuriat et du développement technologique sur le continent. Après s'être félicité de la présence "forte" des start-up algériennes recourant à l'intelligence artificielle dans le domaine du commerce électronique, lors des activités d'"ECSEL EXPO 2026", le ministre a fait remarquer que l'utilisation et la maîtrise de l'IA constituent

aujourd'hui un défi mondial. Il a, dans ce sens, insisté sur la nécessité de développer des solutions locales par des ingénieurs algériens et de les utiliser à large échelle au service du citoyen, de l'acheteur et du vendeur.

Soulignant l'importance de développer des modèles d'intelligence artificielle adaptés à la langue arabe, à la culture algérienne, aux traditions locales et à la culture africaine, le ministre a invité les start-up à investir dans ce domaine et à tirer profit de solutions algériennes ou arabes. La 5^e édition du Salon "Ecsel Expo 2026", organisée du 7 au 10 octobre dernier, au Palais des expositions des Pins-Maritimes (SAFEX) à Alger, avait réuni plus de 260 exposants sur une superficie de près de 12.000 m², avec la participation d'entreprises, de start-up, d'acteurs technologiques et de prestataires de services.

R. S.

LIBÉRATION DES PRISONNIERS POLITIQUES SAHRAOUI LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE APPELÉE À INTERVENIR

L'ambassadeur de la République arabe sahraouie démocratique (RASD) en Algérie, Khatri Adouh Khatri, a appelé, samedi dernier, la communauté internationale et les organisations de défense des droits de l'Homme à intervenir en urgence pour obtenir la libération des prisonniers politiques sahraouis détenus dans les prisons marocaines, mettre fin aux actes de torture et aux traitements cruels et garantir le respect de leurs droits fondamentaux.

Lors d'une conférence de presse consacrée à la situation de ces détenus, le diplomate a mis en avant les conclusions d'instances onusiennes concernant le caractère arbitraire de certaines détentions, en particulier celles des membres du groupe de Gdeim Izik. Il a rappelé que plusieurs rapports et avis internationaux avaient « confirmé le caractère arbitraire de la détention de plusieurs d'entre eux, notamment des membres du groupe de Gdeim Izik », appelant à « agir pour obtenir leur libération immédiate, leur rendre justice et réparer les préjudices qu'ils ont subis ».

Dans ce contexte, Khatri Adouh Khatri a évoqué les positions du Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire (GTDA), qui avait qualifié ces détentions d'arbitraires et demandé la libération des personnes concernées, ainsi que leur indemnisation pour les préjudices subis. Il a également cité les rapports du Comité des Nations unies contre la torture (CAT), faisant état de tortures et de traitements cruels, inhumains ou dégradants infligés à des détenus sahraouis. Au-delà de la situation des prisonniers politiques, l'ambassadeur



Khatri Adouh Khatri, ambassadeur de la République arabe sahraouie démocratique (RASD), en Algérie

a attiré l'attention sur le dossier des disparitions remontant à 1975. Il a révélé que « 500 à 600 personnes restent portées disparues dans les prisons marocaines », affirmant que leurs familles « attendent toujours des informations à leur sujet, alors que l'occupant marocain refuse de révéler leur sort, y compris aux Nations unies et aux organisations internationales concernées ».

Face à cette situation, le diplomate a souligné la nécessité « pour la communauté internationale, l'ONU et ses organes compétents de réagir afin de faire la lumière sur le sort de ces disparus, au regard des souffrances humaines, psychologiques et sociales endurées par leurs familles depuis des décennies ». Il a présenté ce dossier comme l'un des aspects les plus marquants de la tragédie vécue par le peuple sahraoui, dont les familles demeurent dans l'attente de réponses sur le sort de leurs proches. Khatri Adouh Khatri a, par ailleurs, déploré l'absence, selon lui, d'un rôle suffisamment actif du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) dans le suivi de la situation des prisonniers politiques sahraouis. Il a appelé l'organisation à « assumer

ses responsabilités et à travailler pour contraindre l'occupation marocaine à respecter les lois et les conventions internationales relatives au traitement des détenus ».

L'ONU INTERPELLÉE

Sur les plans politique et diplomatique, l'ambassadeur a rappelé que la question sahraouie demeure inscrite à l'ordre du jour des instances des Nations unies, aussi bien au sein de la quatrième Commission de l'Assemblée générale, chargée des questions politiques spéciales et de la décolonisation, qu'au Conseil de sécurité, qui examine chaque année le dossier du Sahara occidental et le renouvellement du mandat de la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO). Le maintien de cette mission constitue, selon lui, une « nécessité », compte tenu de « la responsabilité juridique, politique et morale de l'ONU dans la recherche d'une solution définitive au conflit ». Il a insisté sur le fait que tout processus de règlement « doit s'inscrire dans le cadre du respect de la légalité internationale et garantir au peuple

sahraoui l'exercice de son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance ».

Dans le même esprit, le diplomate a réaffirmé l'attachement du Front Polisario à l'accord de règlement signé par les deux parties au conflit, estimant que « l'organisation d'un référendum libre et transparent demeure le mécanisme à même de permettre au peuple sahraoui d'exprimer sa volonté quant à son avenir ».

Évoquant les actions de solidarité en faveur des détenus sahraouis, l'ambassadeur a salué le rôle des médias algériens dans la sensibilisation à leur situation, notamment à la suite de la grève de la faim entamée le 23 septembre dernier par un groupe de prisonniers. Il a également mis en avant la contribution des mouvements internationaux de solidarité à la défense de la cause sahraouie. Dans cette perspective, Khatri Adouh Khatri a annoncé la tenue, en novembre prochain à Madrid, en Espagne, d'une conférence internationale de solidarité avec le peuple sahraoui. Cette rencontre doit contribuer à maintenir la mobilisation internationale autour de la question du Sahara occidental et à soutenir les revendications sahraouies en faveur de l'autodétermination et de l'indépendance.

À travers cet appel, le diplomate entend replacer la situation des prisonniers politiques, le sort des disparus et la recherche d'un règlement politique au cœur des préoccupations internationales liées au Sahara occidental, en insistant sur le rôle des Nations unies et des organisations compétentes dans le respect des droits fondamentaux et la recherche d'une solution conforme à la légalité internationale.

G. S. E.

DE MISTURA SOULIGNE LES BLOCAGES DU PROCESSUS POLITIQUE

L'envoyé personnel du Secrétaire général des Nations unies pour le Sahara occidental, Staffan de Mistura, a reconnu l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations pour le règlement de la question du Sahara occidental, un aveu qui révèle les profondes divergences politiques qui continuent d'entraver la recherche d'une solution juste et durable à la question du Sahara occidental, qui demeure une question de décolonisation liée au droit d'un peuple à l'autodétermination.

Dans son briefing, jeudi dernier devant le Conseil de sécurité des Nations unies, M. de Mistura a précisé que les trois rounds de négociations tenus au cours des premiers mois de l'année à Washington et à Madrid, malgré les progrès réalisés, n'ont pas permis de surmonter les divergences de fond entre les parties, soulignant que « les négociations se sont heurtées à un mur difficile à franchir sans une action du Conseil de sécurité ». Cette conclusion revêt une importance particulière dans la mesure où elle confirme que « les efforts diplomatiques n'ont abouti à aucun accord » et que « l'avenir du Sahara occidental reste tributaire du

règlement du fond du conflit, notamment le libre exercice par le peuple sahraoui de son droit à l'autodétermination, loin de toute solution imposée d'avance ».

La reconnaissance par l'envoyé onusien de la persistance des divergences confirme également que l'avenir du territoire ne saurait être tranché par la simple présentation d'un document ou par la mobilisation d'un soutien diplomatique en faveur d'une formule politique donnée.

Parmi les principaux points soulevés dans son briefing, M. de Mistura a confirmé que « l'autonomie », quelle que soit la formule proposée, « ne peut en aucun cas être simplement imposée au peuple du Sahara occidental ». Cette position place la volonté du peuple sahraoui au cœur de tout règlement éventuel et ne considère pas la proposition marocaine comme une issue déjà tranchée que le Front Polisario devrait accepter au préalable. Le Front Polisario, en tant que représentant légitime du peuple sahraoui dans le processus de règlement onusien, demeure attaché au droit du peuple sahraoui à l'autodétermination. Dès lors, toute participation aux

discussions sur les propositions avancées ne saurait être interprétée comme une renonciation préalable à ce droit ni comme une reconnaissance de la prétendue souveraineté du Maroc sur le territoire.

Par ailleurs, l'appel à la flexibilité lancé par l'envoyé personnel du Secrétaire général des Nations unies, dans son briefing, ne s'adresse pas uniquement au Front Polisario, mais concerne également le Maroc, ce qui confirme que la responsabilité de la sortie de l'impasse n'incombe pas à une seule partie.

Si le briefing de M. de Mistura révèle la persistance des divergences concernant la nature du règlement politique de la question du Sahara occidental, il n'annonce, toutefois, aucun accord et ne considère pas la proposition marocaine comme un règlement définitif approuvé.

Le point le plus important de ce briefing est qu'aucune formule d'"autonomie" ne peut être imposée au peuple sahraoui et que parvenir à un accord exige des négociations supplémentaires, des garanties internationales et l'exercice effectif du droit à l'autodétermination.

CONCRÉTISATION DES PROJETS ÉCOLOGIQUES L'EXPÉRIENCE ALGÉRIENNE MISE EN AVANT

Le président de l'Autorité de l'environnement du Sultanat d'Oman, Abdullah bin Ali Al-Amri, s'est rendu vendredi soir à l'Ecopark d'Oued Smar, à Alger, afin de découvrir l'expérience algérienne en matière de réhabilitation des sites pollués et de reconversion des espaces dégradés en lieux dédiés à la nature et au bien-être des citoyens, a indiqué un communiqué.

Au cours de cette visite, le responsable omanais a exprimé son admiration pour la transformation de l'ancienne décharge d'Oued Smar en un vaste espace vert. Cette reconversion illustre les possibilités offertes par la réhabilitation environnementale pour redonner vie à des sites longtemps marqués par la pollution, tout en contribuant à l'amélioration du cadre de vie urbain. M. Al-Amri a notamment salué l'expertise algérienne dans la remise en état des sites dégradés et leur réintégration dans le tissu urbain. Une démarche qui concilie les impératifs de protection de l'environnement avec la création d'espaces de détente et de loisirs au bénéfice des habitants. Le responsable omanais a également rappelé que le Conseil des ministres arabes de l'Environnement avait salué ce projet et recommandé sa généralisation à l'échelle régionale. Cette reconnaissance confère à l'expérience d'Oued Smar une portée qui dépasse le cadre local, en faisant

un exemple susceptible d'inspirer d'autres initiatives de restauration et de valorisation des sites environnementaux dans les pays arabes.

UN LEVIER POUR LA COOPÉRATION ALGÉRO-OMANAISE

Cette visite s'inscrit dans une dynamique de renforcement de la coopération environnementale entre l'Algérie et le Sultanat d'Oman. Elle ouvre des perspectives d'échange d'expériences et de savoir-faire dans plusieurs domaines stratégiques, notamment l'économie circulaire, la préservation de la biodiversité, la lutte contre le réchauffement climatique et la promotion de solutions durables. La présence de M. Al-Amri à Alger intervient dans le cadre de la 10^e édition du Salon international de la récupération et de la valorisation des déchets (REVADE 2026), organisé du 8 au 10 octobre au Palais des expositions des Pins-Maritimes. Le



Sultanat d'Oman y participe en qualité d'invité d'honneur, témoignant de l'importance accordée aux échanges régionaux autour des enjeux de gestion des déchets et de transition vers des modèles de développement plus durables. Placée sous le thème « Une économie circulaire durable : enjeux et perspectives », cette édition réunit plus de 150 entreprises nationales, ainsi que des acteurs internationaux venus notamment d'Allemagne, d'Italie, de Chine, de Belgique, du Rwanda et du Sultanat d'Oman, aux

côtés de l'Organisation internationale du travail (OIT). À travers l'exemple d'Oued Smar, l'Algérie met ainsi en lumière une approche qui associe réhabilitation des sites pollués, reconquête des espaces urbains et valorisation des ressources environnementales. Une expérience dont le partage avec les partenaires arabes pourrait contribuer à renforcer les initiatives régionales en faveur d'un développement plus respectueux de l'environnement.

Zineb Bouzid

INCENDIES DE JIJEL D'AOÛT DERNIER 400 000 DINARS À CHACUNE DES FAMILLES TOUCHÉES



Une aide financière de 400.000 dinars sera versée à chacune des familles touchées par les incendies d'août dernier dans la wilaya de Jijel afin de leur permettre de louer un logement en attendant la reconstruction de leur habitation. L'annonce a été faite à l'APS par le directeur général du logement au ministère du Logement, de l'Urbanisme, de la Ville et de l'Aménagement du territoire, Mohamed Mordjani, en marge de la cérémonie de signature de la convention entre les directeurs généraux des OPGI et le représentant de la BNH afin de financer la reconstruction des logements endommagés par les incendies d'août dernier dans la wilaya de Jijel. Cette opération « s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, relatives à la prise en charge des sinistrés des incendies et leur indemnisation », a ajouté le directeur. Il a ajouté que toutes les familles dont les logements ont été classés dans la catégorie rouge, au nombre de 627, bénéficieront, en vertu de cette convention, de la prise en charge par les OPGI de l'opération de reconstruction, soit en tant que promoteurs, soit en désignant des entreprises de construction. M. Mordjani a souligné que les ressources financières nécessaires ont été mobilisées pour prendre en charge toutes les opérations d'indemnisation, que ce soit pour les logements classés dans la catégorie verte ou orange par le biais d'une réhabilitation ou pour les habitations classées dans la catégorie rouge qui nécessitent une reconstruction.



11^e FESTIVAL DE LA CRÉATION FÉMININE

DES CUISINES FAMILIALES AUX ARCHIVES, LA QUÊTE DE YASMINA SELLAM À L'HONNEUR

Invitée vendredi dernier à la Villa Boukline, à Alger, dans le cadre du 11^e Festival de la création féminine, l'autrice et cheffe Yasmina Sellam a partagé un parcours singulier, guidé par une même exigence : retrouver, documenter et transmettre la mémoire culinaire algérienne. Des cuisines familiales aux archives anciennes, de ses premiers travaux aux distinctions internationales, itinéraire d'une passion devenue œuvre de sauvegarde patrimoniale.



Mise à l'honneur la veille, lors de la cérémonie d'ouverture du festival, Yasmina Sellam a offert au public bien davantage qu'un voyage au cœur des recettes traditionnelles. Derrière les plats, leurs ingrédients et leurs saveurs, elle a fait revivre des fragments d'histoire, des pratiques héritées et des savoir-faire transmis de génération en génération. Car, pour cette passionnée, la cuisine ne se résume pas à l'art d'assembler des produits : elle constitue une mémoire vivante, un témoignage des sociétés et un patrimoine qui mérite d'être étudié avec autant de rigueur que les autres pans de l'histoire nationale.

Rien, pourtant, ne semblait prédestiner Yasmina Sellam à emprunter cette voie. « Rien n'indiquait que j'allais faire de la cuisine », confie-t-elle avec du recul. Les premières traces de cette vocation se trouvent dans la demeure familiale de ses grands-parents, où elle observait les femmes s'affairer autour des fourneaux, entre préparations culinaires, couture et gestes familiers du quotidien. Sans encore mesurer la portée de ces scènes, elle en absorbait les détails, les habitudes et les secrets. « Je n'ai pas touché, mais j'ai tout gardé », résume-t-elle avec poésie. Une phrase qui dit beaucoup de cette transmission silencieuse, longtemps assurée au sein des foyers, où les gestes se perpétuaient sans nécessairement être consignés par écrit.

DE L'AGRONOMIE AUX ARCHIVES CULINAIRES

Après l'obtention de son baccalauréat, alors que nombre de ses camarades s'orientaient vers des études de médecine, Yasmina Sellam choisit l'agronomie, suivant les conseils de son père. Une orientation qui, loin de l'éloigner de la cuisine, lui ouvre de nouvelles perspectives. « J'ai découvert un monde extraordinaire et j'ai vu qu'être ingénieur agronome, c'est très proche de la cuisine », souligne-t-elle. L'étude des produits, leur origine, leurs caractéristiques et leur transformation lui permet d'établir un lien entre les sciences agronomiques et les pratiques culinaires. La cuisine devient progressivement, dans son regard, un domaine où se rencontrent la terre, les ressources naturelles, les techniques et la culture. Après vingt-huit années d'enseignement supérieur, l'envie d'ouvrir un nouveau chapitre finit par s'imposer. Son premier projet, consacré à l'esthétique végétale,

ne voit pas le jour. Mais cette tentative ouvre la voie à une ambition plus profonde : redonner une place aux recettes oubliées et restituer la richesse de la mémoire culinaire algérienne. À partir de 2012, Yasmina Sellam entreprend de retrouver, de réhabiliter et de reproduire des préparations anciennes. Son travail ne s'arrête toutefois pas à la restitution des recettes. Chaque plat appelle une recherche sur ses origines, son évolution et la place qu'il occupe dans l'histoire des communautés qui l'ont transmis. Chez elle, d'ailleurs, ceux qui viennent découvrir sa cuisine ne sont pas de simples clients, mais des « invités ». Autour de la table, la dégustation devient un moment de transmission : les mets sont accompagnés de récits, d'explications historiques et d'anecdotes qui leur restituent une profondeur souvent effacée par le temps. Cette démarche exige de la patience et une curiosité constante. Yasmina Sellam plonge dans les ouvrages anciens, consulte les écrits d'époque et accumule les références susceptibles d'éclairer l'histoire des pratiques culinaires. Nuit après nuit, elle traque une recette, une mention oubliée ou un indice permettant de reconstituer un pan de cette mémoire. Les livres deviennent ses compagnons de recherche, et la cuisine, un véritable terrain d'investigation.

Avec les années, une conviction s'impose : ce savoir ne saurait rester une collection de découvertes personnelles. « Au bout de quelques années, je me suis dit que ce que j'avais amassé comme patrimoine, je ne pouvais pas le garder pour moi. Il fallait le transmettre. »

DES LIVRES POUR INSCRIRE LA GASTRONOMIE DANS L'HISTOIRE

Cette volonté de transmission prend forme en 2022 avec la publication de *Mémoire culinaire de l'Algérie*, aux éditions ANEP. Dans cet ouvrage, Yasmina Sellam replace les traditions culinaires nationales dans une perspective historique étendue, en remontant aux premières maîtrises du feu et aux grandes étapes de l'évolution des sociétés. L'ambition est de dépasser le simple inventaire des recettes pour mettre en lumière la richesse d'un patrimoine façonné par les ressources du territoire, les échanges entre les peuples et la transmission des savoir-faire. À travers cette approche, la gastronomie apparaît comme une source de connaissance à

part entière, capable de révéler les modes de vie, les évolutions techniques et les liens entre les générations. L'ouvrage connaît une reconnaissance internationale. Sélectionné aux Gourmand World Cookbook Awards, il remporte le premier prix de sa catégorie lors de la cérémonie organisée en Suède. Une distinction qui vient récompenser ce travail de documentation et encourage son autrice à poursuivre ses recherches. En 2024, elle publie un deuxième ouvrage, *Le Couscous, racines et couleurs d'Algérie*, toujours aux éditions ANEP. Le choix de ce plat emblématique répond à une volonté précise : examiner son histoire, sa diversité et ses transformations à partir de sources documentées dans un contexte où les discussions sur les origines et l'appartenance culturelle des traditions culinaires peuvent rapidement se transformer en controverses. Pour Yasmina Sellam, la réponse ne se trouve ni dans les slogans ni dans les polémiques, mais dans les archives, les écrits anciens et le travail scientifique. Il s'agit de restituer les faits, d'identifier les évolutions et de comprendre comment une préparation traverse les époques, s'adapte aux territoires et se transmet entre les communautés.

LE COUSCOUS, UNE HISTOIRE DE CIRCULATIONS ET D'INNOVATIONS

Lors de sa rencontre avec le public à la Villa Boukline, l'autrice est revenue sur l'histoire ancienne du couscous et sur la diversité de ses déclinaisons en Algérie. Elle a notamment évoqué l'industrialisation précoce de sa production, les premières démarches d'exportation et les innovations techniques qui ont accompagné sa commercialisation. Ces éléments permettent d'aborder le couscous au-delà de sa dimension symbolique : comme un produit dont l'histoire est aussi liée aux techniques de fabrication, aux circuits d'échange et aux transformations économiques. Le travail de Yasmina Sellam vise à documenter la place de l'Algérie dans cette évolution, en s'appuyant sur les traces laissées dans les sources historiques. Sa démarche repose également sur une conception ouverte des échanges culturels. Les recettes, rappelle-t-elle, ne demeurent pas figées dans leur territoire d'origine : elles circulent, se transforment et se réinventent au contact d'autres sociétés. « Quand deux civilisations se côtoient, l'échange est de part et

d'autre », a-t-elle rappelé. Ses recherches dans les archives l'ont notamment conduite à découvrir deux recettes de soupes portant le nom de l'Émir Abdelkader, l'une consignée en Angleterre et l'autre aux États-Unis. Une découverte qui l'a amenée à s'interroger sur la circulation internationale de la figure de l'Émir et sur les traces que son rayonnement a pu laisser jusque dans les ouvrages culinaires. Au fil de ses recherches, les livres de cuisine se révèlent ainsi être des témoins inattendus des relations entre les sociétés. Une recette, une appellation ou une référence historique peut éclairer des circulations culturelles parfois méconnues et rappeler que les patrimoines culinaires se construisent aussi à travers les rencontres, les adaptations et les échanges.

RECONNAISSANCE AU SERVICE DU PATRIMOINE

La reconnaissance obtenue par ses ouvrages a pris une nouvelle dimension en 2025, lorsque Yasmina Sellam s'est vu attribuer la distinction « Best of the Best » lors d'une cérémonie organisée à Riyad, en Arabie saoudite. Cette récompense, présentée comme une distinction d'excellence réunissant des livres de cuisine déjà primés à l'échelle internationale, est venue prolonger le parcours de ses deux publications. Au-delà du prestige des distinctions, l'essentiel demeure, pour l'autrice, la reconnaissance d'un patrimoine qui mérite d'être étudié, valorisé et transmis. Son travail entend donner une visibilité à des pratiques longtemps conservées dans les foyers, souvent perpétuées par les femmes, mais rarement consignées de manière systématique dans des ouvrages de référence. C'est là que réside la singularité de son parcours : avoir fait dialoguer la rigueur de la recherche avec la sensibilité de la cuisine, l'exigence de la documentation avec le plaisir du partage. En recueillant les recettes, en remontant leurs filiations et en confrontant les témoignages aux sources écrites, Yasmina Sellam contribue à préserver une mémoire qui risquerait autrement de se fragmenter au fil des générations.

Car les cuisines familiales sont aussi des lieux de transmission de l'histoire. Des gestes répétés, des préparations apprises en observant les aînées, des ingrédients choisis selon les saisons : autant de pratiques qui racontent une société sans toujours laisser de traces écrites. En les consignait dans ses ouvrages, Yasmina Sellam transforme cet héritage quotidien en objet de recherche et de mémoire collective. « Il faut écrire des livres qui restent dans l'histoire », affirme-t-elle. Une ambition qui résume le sens de son engagement : faire en sorte que la gastronomie algérienne ne soit pas seulement appréciée pour ses saveurs, mais également reconnue pour la profondeur de son histoire et la richesse de ses savoir-faire.

À travers ses livres comme autour de sa table, chaque recette devient le point de départ d'un récit plus vaste. Celui d'un pays, de ses terroirs, de ses échanges et de ses générations. Car si la cuisine se transmet d'abord par les gestes et les saveurs, elle peut aussi s'inscrire durablement dans les pages de l'Histoire, à condition que quelqu'un prenne le temps de la raconter.

Zineb Bouzid

www.alger16.dz
Alger16 le quotidien

ALGER16
LE QUOTIDIEN DU GRAND PUBLIC

SPORTS
SANTÉ
RÉGIONS
CULTURE
PUBLICITÉ

SCAN ME

ALGER16
CHIAN-2022
QUE LA FÊTE SOIT BELLE,
QUE LA FÊTE COMMENCE !

ALGER16
LE PRÉSIDENT TEBBOUNE
A INAUGURÉ L'HÔPITAL
SPÉCIALISÉ MÈRE
ET ENFANT DE L'ARMÉE
LA VOIE EMPRUNTÉE
PAR NOS HÉROS
VERS LA VICTOIRE

ALGER16
DEMAIN À L'ANP
LA FIERTÉ
DE L'ALGÉRIE

ALGER16
C'EST LA RENTRÉE !
L'ALGÉRIE FAIT TREMBLER LE CONSEIL DE SÉCURITÉ
EN DÉNONÇANT UN GÉNOCIDE
« PARDONNE-NOUS,
GHAZA »

ALGER16
« LA PAIX
PAR LE
RESPECT
MUTUEL »

ALGER16
LES ALGÉRIENS ÉTAIENT
AU RENDEZ-VOUS

ALGER16
DES RÉPONSES
ATTENDUES
AVANT FIN JUILLET
UN DÉMARRAGE EN FORCE POUR 2023
L'ÉCONOMIE ALGÉRIENNE
DÉPASSE LES PRÉVISIONS

TOUJOURS PRÉSENT POUR VOUS

AUDI QUATTRO

LA VOITURE QUI A CHANGÉ
LE VISAGE DU RALLYE

Présentée en 1980, l'Audi quattro n'est pas simplement devenue une sportive emblématique. Avec sa transmission intégrale permanente et son cinq-cylindres turbo, elle a contribué à bouleverser la hiérarchie du rallye et à imposer une nouvelle conception de la performance automobile.

Il y a des voitures qui deviennent des classiques, et d'autres qui changent durablement l'histoire de l'automobile. L'Audi quattro appartient clairement à cette seconde catégorie. Dévoilée au Salon de Genève en mars 1980, elle introduit sur une voiture de grande série une transmission intégrale permanente alors encore largement associée aux véhicules tout-terrain. Son nom allait rapidement devenir indissociable de la compétition automobile. Sur les routes enneigées, les pistes de terre ou les spéciales de rallye, la quattro allait démontrer qu'une voiture pouvait exploiter efficacement quatre roues motrices tout en conservant les performances et le comportement d'un coupé sportif.

UNE IDÉE NÉE SUR LES ROUTES ENNEIGÉES

L'histoire commence quelques années avant la présentation officielle. Durant l'hiver 1976-1977, des ingénieurs Audi effectuent des essais en Scandinavie. Le comportement particulièrement convaincant du Volkswagen Iltis, un véhicule tout-terrain à quatre roues motrices développé par Audi, attire leur attention. Sur la neige et la glace, le système permet de conserver une motricité remarquable. L'idée apparaît alors évidente : pourquoi ne pas adapter cette technologie à une voiture sportive destinée à la route ? Le projet aboutit à un coupé au style relativement discret mais à la mécanique originale. Sous son capot prend place un moteur cinq-cylindres turbo de 2,1 puis 2,2 litres selon les évolutions, associé à une transmission intégrale permanente. Lors de son lancement, le moteur développe 200 ch.

QUATRE ROUES MOTRICES,
QUATRE ROUES QUI TRAVAILLENT

À l'époque, la plupart des voitures sportives privilégient les roues arrière pour transmettre la puissance au sol. Audi choisit une autre voie. La transmission quattro permet d'envoyer la puissance aux quatre roues, améliorant ainsi la motricité lorsque l'adhérence devient précaire. Sur une route

humide ou enneigée comme sur une spéciale de rallye, cette caractéristique devient un avantage majeur. La technologie évoluera au fil des années. Audi introduira notamment en 1986 le différentiel central Torsen, capable de répartir automatiquement le couple selon les conditions d'adhérence. Mais c'est surtout en compétition que la véritable révolution va prendre forme.

QUAND LA QUATTRO ARRIVE EN RALLYE

Audi fait officiellement ses débuts en rallye avec la quattro en 1981. Dès cette première période, les résultats attirent l'attention. Franz Wittmann remporte le



Rallye Jänner en Autriche, tandis que la voiture s'impose rapidement comme une nouvelle référence sur les surfaces à faible adhérence. La même année, Hannu Mikkola décroche la première victoire de la quattro dans une manche du championnat du monde, en Suède. Quelques mois plus tard, Michèle Mouton et Fabrizia Pons remportent le Rallye San Remo, devenant le premier équipage féminin à gagner une manche du championnat du monde des rallyes. Audi comprend alors que la transmission intégrale ne constitue pas seulement un argument commercial. Elle peut devenir une arme redoutable en compétition.

La domination
et l'ère du
Groupe B

En 1982,



Audi

remporte le
championnat du monde
des constructeurs. Un an plus tard,

Hannu Mikkola devient champion du monde des pilotes au volant d'une quattro. En 1984, Audi réalise le doublé avec les titres constructeurs et pilotes, ce dernier revenant à Stig Blomqvist. Entre-temps, Audi a fait évoluer sa machine. En 1984 apparaît l'Audi Sport quattro, reconnaissable à son empattement raccourci. Son moteur quatre-cylindres par cylindre et sa puissance de 306 ch en version routière en font alors l'une des voitures allemandes les plus puissantes disponibles sur route. Une série limitée de 214 exemplaires est produite pour permettre son homologation en compétition. Puis vient la spectaculaire Sport quattro S1 E2. Avec ses appendices aérodynamiques imposants, ses ailes élargies et son moteur cinq-cylindres surpuissant, elle représente l'un des sommets techniques de l'ère Groupe B.

UNE VOITURE DEVENUE UNE LÉGENDE

La carrière de la quattro ne s'arrête pas avec les rallyes du Groupe B. Audi poursuit son aventure en compétition, notamment avec la célèbre montée de Pikes Peak. En 1987, Walter Röhrl remporte cette épreuve américaine au volant d'une Sport quattro S1 E2 développant près de 598 ch. Au total, Audi revendique quatre titres mondiaux des rallyes obtenus avec la technologie quattro, ainsi que de nombreuses autres victoires dans différentes disciplines. Mais l'héritage de la quattro dépasse largement les palmarès.

DE LA PISTE À LA ROUTE

L'une des grandes réussites d'Audi a été de faire passer progressivement la transmission intégrale de la compétition à la production automobile. La quattro n'est donc pas restée une expérience sportive réservée aux rallyes. Le coupé quattro a été produit de 1980 à 1991, pendant près de onze ans. Au fil de sa carrière, il a reçu plusieurs évolutions mécaniques et techniques. En 1989, l'ultime évolution reçoit notamment un moteur cinq-cylindres de 2,2 litres développant 220 ch, ainsi qu'une transmission modernisée. Le dernier exemplaire quitte l'usine le 17 mai 1991. Aujourd'hui encore, le nom quattro reste profondément associé à Audi. La technologie a évidemment évolué et les systèmes modernes n'ont plus grand-chose à voir avec celui de 1980. Mais l'idée fondamentale demeure : améliorer la motricité et le comportement en transmettant la puissance aux quatre roues.

UNE ICÔNE MÉCANIQUE

L'Audi quattro est finalement bien plus qu'un ancien coupé sportif. Elle symbolise une période où une innovation technique relativement simple dans son principe a suffi à modifier les règles du jeu. Son cinq-cylindres turbo, son style anguleux, ses performances et surtout son incroyable carrière en rallye ont construit sa réputation. Mais son véritable héritage se trouve peut-être ailleurs : elle a contribué à rendre la transmission intégrale désirable sur une voiture sportive de route.

PROCHAIN ÉDITION : une autre voiture qui a
marqué l'Histoire avec un grand « S ».

www.alger16.dz

 Alger16, Le quotidien du Grand Public

ALGER16
LE QUOTIDIEN DU GRAND PUBLIC



Nutrition et énergie

ALIMENTS RICHES EN MAGNÉSIUM
POUR RETROUVER DE L'ÉNERGIE

Indispensable au bon fonctionnement de l'organisme, le magnésium intervient notamment dans la santé des muscles, des os et du système nerveux.

Les besoins quotidiens des adultes se situent autour de 320 à 420 mg. Pour contribuer à ces apports, certains aliments particulièrement riches en magnésium peuvent facilement trouver leur place dans une alimentation variée.

1. L'EAU RICHE EN MAGNÉSIUM

On pense rarement à l'eau lorsqu'il est question de magnésium. Pourtant, certaines eaux minérales en contiennent des quantités intéressantes. Toutes les eaux ne présentent cependant pas la même composition. Certaines sont naturellement plus riches en magnésium que d'autres. La source cite notamment Hépar, dont un verre apporte environ 29 mg de magnésium, ainsi que Rozana ou Badoit. Lire l'étiquette des bouteilles permet de comparer leur teneur en minéraux et de choisir une eau adaptée à ses habitudes. L'eau reste avant tout indispensable à l'hydratation quotidienne, mais certaines eaux minérales peuvent également contribuer aux apports en magnésium.

2. LES CÉRÉALES COMPLÈTES

Riz brun, blé complet, avoine, seigle, quinoa ou encore orge : les céréales complètes constituent une autre source alimentaire de magnésium. Elles apportent également des fibres, des vitamines et différents minéraux. Selon les données citées dans la source, une portion de 100 g peut fournir environ 53 mg de magnésium. Les céréales complètes peuvent facilement être intégrées aux repas, par exemple sous forme de riz, de pain ou encore de préparations à base d'avoine. Leur intérêt ne repose donc pas uniquement sur leur teneur en magnésium, mais sur leur profil nutritionnel plus global.

3. LE CHOCOLAT NOIR

Bonne nouvelle pour les amateurs de cacao : le chocolat noir figure lui aussi parmi les aliments cités pour leur richesse en magnésium. Qu'il soit consommé sous forme de tablette ou utilisé comme cacao en poudre, il peut contribuer aux apports. La teneur dépend toutefois de la composition du produit. La source indique qu'environ 50 g de chocolat noir apportent 40 mg de magnésium. Pour profiter de cet apport, elle recommande de privilégier les chocolats présentant une forte teneur en cacao. Comme pour tout aliment riche, l'idée reste de l'intégrer dans une alimentation équilibrée plutôt que d'en consommer en grande quantité.

4. LES AMANDES ET AUTRES OLÉAGINEUX

Les oléagineux constituent l'une des sources particulièrement intéressantes de magnésium. Cette famille regroupe notamment les



amandes, noix du Brésil, noix de cajou, noix de macadamia, noix de pécan, noisettes, pistaches ou encore graines de tournesol. Ils apportent également des protéines, des fibres et des matières grasses insaturées. Les amandes sont particulièrement mises en avant dans la source : 50 g apporteraient environ 135 mg de magnésium. Une petite poignée peut ainsi constituer une manière simple d'intégrer ces aliments dans la journée, au petit-déjeuner, en collation ou dans certaines préparations.

5. LES FRUITS DE MER

Les amateurs de produits de la mer peuvent également compter sur les fruits de mer pour contribuer à leurs apports en magnésium. Huîtres, palourdes, moules, crevettes, crabes ou homards figurent parmi les aliments cités dans la source. Leur intérêt nutritionnel ne se limite évidemment pas au magnésium. Ils peuvent s'intégrer à une alimentation variée, à condition de respecter les habitudes alimentaires et les recommandations de consommation adaptées.

6. LES POISSONS GRAS

Autre famille intéressante : les poissons gras. Sardines, maquereaux et anchois sont notamment cités pour leur teneur en magnésium. Selon les données fournies dans la source, 100 g d'anchois apportent environ 43 mg de magnésium. Ces poissons peuvent être consommés de différentes façons et permettent de varier les sources de protéines dans les repas. Les sardines et les maquereaux sont notamment faciles à intégrer à des préparations simples, tandis que les anchois peuvent être utilisés en accompagnement ou pour relever certains plats.

7. LES LÉGUMINEUSES

Dernière catégorie de cette sélection : les légumineuses. Haricots, pois chiches, lentilles, fèves et pois cassés sont naturellement riches en plusieurs nutriments, dont le magnésium. Ils apportent également des fibres, des protéines, du fer et d'autres éléments nutritionnels intéressants. Faciles à cuisiner et généralement économiques, les légumineuses

peuvent être intégrées régulièrement aux repas, seules ou associées à des céréales et des légumes. Elles constituent ainsi une bonne option pour diversifier les sources de protéines et de minéraux dans l'alimentation.

LE MAGNÉSIUM, UN MINÉRAL ESSENTIEL

Le magnésium participe à de nombreuses fonctions de l'organisme. Il est notamment impliqué dans le fonctionnement normal des muscles et du système nerveux et contribue à la santé osseuse. Les besoins quotidiens varient selon les personnes et les situations. Chez l'adulte, la source indique une consommation recommandée d'environ 320 à 420 mg par jour. Une alimentation variée permet généralement de multiplier les sources de magnésium sans se limiter à un seul aliment. Eaux minérales, céréales complètes, oléagineux, légumineuses, poissons et fruits de mer peuvent ainsi se compléter au fil des repas.

ET EN CAS DE FATIGUE ?

La fatigue, le stress ou un sommeil de mauvaise qualité ne suffisent pas, à eux seuls, à prouver l'existence d'un manque de magnésium. Ces symptômes peuvent avoir de nombreuses causes. En revanche, veiller à une alimentation diversifiée et à des apports suffisants en magnésium participe à une bonne couverture des besoins nutritionnels. En cas de fatigue persistante ou inhabituelle, mieux vaut rechercher son origine avec un professionnel de santé plutôt que de conclure directement à une carence.

À RETENIR : le magnésium se trouve dans de nombreux aliments du quotidien. En variant les sources — eau minérale, céréales complètes,

chocolat noir, amandes, fruits de mer, poissons gras et légumineuses — il est possible de contribuer naturellement aux apports nécessaires au bon fonctionnement de l'organisme.



À savoir

Les besoins quotidiens en magnésium sont d'environ 320 à 420 mg pour un adulte.

NUMÉROS UTILES

URGENCES ET SÉCURITÉ

SAMU

021.67.16.16 / 67.00.88

CHU MUSTAPHA

021.23.55.55

CHU BEN AKNOUN

021.91.21.63

CHU BENI MESSOUS

021.93.11.90

CHU BAINEM

021.81.61.13

CHU KOUBA

021.58.90.14

AMBULANCES

021.60.66.66

DÉPANNAGE GAZ

021.68.44.00

DÉPANNAGE ÉLECTRICITÉ

021.68.55.00

SERVICE DES EAUX

021.58.32.32 / 58.37.37

PROTECTION CIVILE

021.61.00.17

SÛRETÉ DE WILAYA

021.63.80.62

GENDARMERIE

021.62.11.99 / 62.12.99

NUMÉROS UTILES

AÉROPORT HOUARI-BOUMEDIENE

021.54.15.15

AIR ALGÉRIE (RÉSERVATION)

021.28.11.12

Air France

021.73.27.20 / 73.16.10

ENMTV

021.42.33.11/12

SNTF

021.76.83.65 / 73.83.67

SNTR

021.54.60.00 / 54.05.04

Hôtel Sheraton

021.37.77.77

Hôtel Mercure

021.24.59.70/85

Hôtel El-Djazaïr

021.23.09.33/37

Hôtel El-Aurassi

021.74.82.52

Hôtel Hilton

021.21.96.96

Hôtel Sofitel

621.68.52.10/17

Pour vos petites annonces: **UN SEUL JOURNAL**

Les petites annonces sont à **150 DA** seulement

Anniversaires, félicitations... à **300 DA** seulement

ALGER 16

alger16.dz@gmail.com
5, rue du Sacré-Cœur, Alger

020 10 23 68

MOHAMED MANAÂ (ENTRAÎNEUR DU RC KOUBA) :

«LE PLUS DUR SERA DE MAINTENIR CETTE DYNAMIQUE»

Le coach du RC Kouba, Mohamed Manaâ, affiche une satisfaction mesurée, malgré le sans-faute jusque-là réussi par son équipe. Leader avec quatre victoires en autant de matchs joués, le RCK confirme bien son ambition pour l'accession, particulièrement après cette raclée (4-0) infligée, jeudi dernier, à l'USM El Harrach. Mais Manaâ refuse de s'enflammer.

En conférence d'après-match, il n'a pas manqué de rappeler que le plus dur sera de maintenir cette dynamique. «Tout d'abord, on doit remercier Dieu pour cette victoire, mais je ne dois pas omettre le mérite des joueurs, que ce soit ceux qui ont commencé la partie, ou ceux qui ont fait leur entrée. Aussi, tous les staffs du club, qu'ils soient administratif, technique ou médical, et bien sûr, une note à part à nos supporters qui nous soutiennent, c'est eux tous qui font notre force», dira-t-il d'entrée avec beaucoup d'humilité. «Maintenant, pour évoquer ce derby, moi je préfère parler d'une rencontre fraternelle, car il s'agit d'une rencontre entre membres d'une même famille quasiment, d'un même quartier. Et comme je l'avais déclaré lors du match contre le NA Hussein Dey, je ne peux que renouveler mon respect à l'équipe de l'USM El Harrach aussi, et mon souhait avant tout était de livrer une partie vraiment fraternelle avec du beau football. Dieu merci, je pense que le public a bien profité, et on se réjouit bien sûr d'avoir gagné. Mais je dirais que les deux équipes n'ont pas démerité. Et j'espère qu'on sera encore meilleures lors des journées à venir», a enchaîné Mohamed Manaâ avec optimisme.

«NOTRE FORCE, C'EST LA DISCIPLINE DU GROUPE»

Pour lui, cette victoire boostera plus son groupe car, a priori, «ce n'était pas évident pour nous d'enchaîner avec deux derbys de suite en l'espace de quatre jours. Et notre équipe ne pouvait récupérer complètement du match contre le NAHD», a-t-il fait remarquer. «Notre force est qu'on dispose d'un groupe qui écoute. Et là, c'est le résultat d'une concentration de tout le long de la semaine qui a précédé la préparation de cette rencontre et non pas seulement durant le



match», expliquera encore le coach du Raed. En évoquant les détails de la préparation, Manaâ avoue qu'il a «surtout beaucoup travaillé sur des vidéos, et les joueurs assimilent bien nos orientations. Notre réussite, on la doit surtout à la discipline du groupe, et Dieu merci depuis notre début, on n'a enregistré aucun écart de la part des joueurs ni même pas d'absence de complaisance. Et quand

quelqu'un doit être remplacé, comme pour Berrabah qui nous a manqué encore aujourd'hui, celui qui est aligné donne tout ce qu'il peut, et c'est ça l'esprit de groupe. Voilà donc, au risque de me répéter, notre grande force est le collectif qui est soudé. Chacun fait son travail dans son créneau, les joueurs sur le terrain, et il y a ce douzième homme qui est notre public qui croit en ce groupe et le soutient. Mon grand souhait est qu'on continue dans cette dynamique». Manaâ mise donc beaucoup sur le maintien de la cohésion et de la solidarité du groupe pour mener le navire à bon port, en fin de saison. Prié de placer un mot sur l'adversaire, l'USM El Harrach, l'entraîneur du RCK s'est voulu plutôt réservé. «Je n'aime pas diminuer de l'adversaire qui a de bons techniciens sur le banc, des joueurs tout aussi bons sur le terrain. D'ailleurs, El Harrach aurait pu nous marquer, notamment dans les dernières minutes de la première mi-temps, surtout sur quelques balles arrêtées

qu'ils ont eu. Mais je dirais qu'on a bien défendu aussi et on a confirmé notre volonté de vaincre en deuxième période qu'on a bien gérée. Maintenant, je ne peux que souhaiter le meilleur à tout le monde dans la suite du parcours».

«IL NE FAUT PAS S'ENFLAMMER, IL RESTE ENCORE 26 MATCHS À JOUER»

Ne redoute-t-il pas une pression grandissante des supporters, au fil des matchs ? «Entraîner, c'est mon métier. J'étais un ancien joueur, maintenant, j'entraîne depuis plus de 35 ans et, chez moi, la pression, je la prends toujours du côté positif et personne ne peut me presser négativement. Je tacherai de transmettre cet état d'esprit à mon staff et à toute l'équipe, en travaillant toujours davantage pour nous améliorer chaque match plus», rétorque Mohamed Manaâ. Ce dernier finira son intervention en appelant à la retenue, et invite les Koubéens à ne pas crier victoire avant l'heure, en dépit de ce début très prometteur de leur équipe. «Il ne faut pas s'enflammer non plus, on n'a encore joué que quatre matchs. Certes, on a fait jusque-là un quatre sur quatre, mais il reste encore vingt-six matchs à jouer. Et il faut toujours se rappeler qu'amorcer une ascension n'est certes pas facile, mais le plus dur est de se maintenir en haut», a-t-il conclu.

Djaffar C.

LIGUE 2 AMATEUR - 5^e JOURNÉE Le match WA Mostaganem - RC Kouba décalé au 14 octobre

La Ligue nationale de football amateur (LNFA) a annoncé le rapport, au mercredi 14 octobre 2026, du match opposant le WA Mostaganem au RC Kouba, comptant pour la 5^e journée du championnat de Ligue 2 amateur, groupe Centre-Ouest. Initialement prévue le mardi 13 octobre, la rencontre se déroulera finalement le mercredi 14 octobre, à partir de 15h00, a précisé la LNFA.

Pour rappel, le RCK trône en tête du classement avec 12 points, tandis que le WAM est logé à la 10^e place avec 4 points, à l'issue de la quatrième journée du championnat de Ligue 2 amateur, groupe Centre-Ouest, disputée jeudi et vendredi.

LIGUE 1 (5^e JOURNÉE)

JSEB - CRB ET USMK - CSC À L'AFFICHE

La cinquième journée du championnat de Ligue 1 Mobilis sera lancée, aujourd'hui dans l'après-midi, avec deux premiers matchs avancés au menu.

Il y a d'abord ce derby algérois qui opposera la JS El Biar au leader, le CR Belouizdad, à partir de 15 heures, au stade Omar-Benrabah de Dar El Beïda. La JS El Biar (12e, 4 points) reste sur un match nul (2 - 2) imposé à l'ES Ben Aknoun, chez cette dernière, au stade du 20-Août, alors que le CR Belouizdad (1er, 10 points) a vaincu difficilement l'USM Khenchela (1 - 0), au stade du 5-Juillet. A priori, logiquement, le CRB

semble avoir les faveurs des pronostics quand bien même il jouera hors de ses bases. Le Chabab est tout de même de loin plus aguerri à ce niveau de la compétition, contrairement au nouveau promu qui est à ses tout premiers débuts en cette Ligue 1. Mais au vu de la physiologie de son dernier match contre l'USMK, tout reste possible dans ce derby où la JS El Biar tentera certainement de se métamorphoser pour faire tomber le leader et pourquoi pas réussir à l'occasion son match référence. De son côté, l'USM Khenchela, repartie frustrée d'Alger où elle avait fini par concéder une défaite dans le temps additionnel de sa dernière rencontre face au Chabab, tentera à coup sûr l'impossible en vue de se ressaisir à l'occasion de son match, devant son public, face au CS Constantine. Avant-dernier au classement avec seulement 2 points, pour l'USM Khenchela, il s'agira aussi, durant ce match, de courir après sa première victoire de la saison. Mais la mission ne s'annonce pas facile surtout que l'adversaire a pour nom le CS Constantine, actuel 2e au classement



avec 7 points. C'est donc là une confrontation où aucune équipe ne fera de cadeau à l'autre. A retenir, enfin, que les deux matchs du jour sont programmés à partir de 15 heures. Le premier, qui se jouera à Dar El Beïda, sera officié par le referee Bouab Aâla, avec la présence de la VAR, et le second par Boukouassa Lotfi, sans la VAR. Les autres rencontres de cette 5e journée

de Ligue 1 suivront demain, en ce qui concerne US Biskra - MC Oran, ASO Chlef - MC Alger et USM Alger - JS Saoura, alors que CR Témouchent - MB Rouissat et ES Sétif - JS Kabylie sont programmées pour après-demain. Enfin, O Akbou - ES Ben Aknoun est prévu, vendredi, en clôture de ce round.

Djaffar C.

PROGRAMME

Aujourd'hui

JSEB - CRB (15h)

USMK - CSC (15h)

Mardi

USB - MCO (15h)

ASO - MCA (17h45)

USMA - JSS (20h)

Mercredi

CRT - MBR (18h)

ESS - JSK (18h)

Vendredi

O Akbou - ESBA (15h30)

ÉQUIPE NATIONALE FÉMININE (MATCH RETOUR DU 2^e TOUR DES ÉLIMINATOIRES DES JO 2028 DE LOS ANGELES)Algérie - R Centrafricaine
délocalisé au stade de Tizi Ouzou

Initialement prévu au stade du 5-Juillet-1962 à Alger, le match retour du 2e tour des éliminatoires du tournoi de football féminin des Jeux olympiques 2028 de Los Angeles, qui opposera la sélection nationale féminine à son homologue de la République centrafricaine, a été finalement délocalisé au stade Hocine-Aït-Ahmed de Tizi Ouzou. La rencontre aura lieu à la date et à l'heure prévues,

soit demain à partir de 18 heures. Pour rappel, lors du match aller joué vendredi dernier, au stade du 5-Juillet, les Vertes l'avaient remporté sur un score sans appel (8 - 0). Cette seconde manche s'apparente surtout, pour les joueuses de Farid Benstiti, à un match pour la forme afin d'officialiser la qualification au prochain tour.

Djaffar C.



CAN FUTSAL (RABAT DU 12 AU 21 OCTOBRE 2026)

Maroc - Algérie, en ouverture ce soir

La sélection nationale de futsal, que dirige Nouredine Benamrouche, fera son entrée en lice, à Rabat, dans le tournoi de la phase finale de la Coupe d'Afrique des Nations de futsal 2026, aujourd'hui, face au Maroc, le pays hôte. Le match compte pour la première journée du tournoi. Le coup d'envoi de cette rencontre d'ouverture est prévu à 21h00 (heure algérienne). La sélection nationale avait rallié la ville de Rabat, samedi dernier. Dès leur arrivée, les Verts avaient effectué leur première séance d'entraînement à 15h30, heure locale (16h30, heure algérienne), à la salle Ibn Yacine. Treize joueurs ont pris part à cette séance, en l'absence de Walid Betterki, légèrement blessé, a communiqué la fédération. À l'issue de l'entraînement, ajoute-t-on de même source, la délégation algérienne a regagné son lieu d'hébergement, où elle avait participé à la réunion de coordination organisée par la Confédération africaine de football (CAF), en présence des joueurs et des différents staffs. Doit-on rappeler que durant cette CAN, l'Algérie entamera ce tournoi dans le groupe A, en compagnie du pays organisateur, le Maroc, la Libye et la Zambie. Lors de la 2e journée, les Verts joueront la Libye, le 14 octobre à 17 heures, et la Zambie, lors de la troisième journée prévue le 16 octobre à partir de 20 heures.

D. C.

BRIGHTON

HADJAM FRAPPE FORT POUR SES DÉBUTS
EN PREMIER LEAGUE !

L'international algérien Hadjam a parfaitement saisi sa chance avec Brighton. Entré en jeu à la 88e minute face à Sunderland, le défenseur de 23 ans a inscrit le deuxième but de son équipe à la 90e+3 minute, contribuant ainsi à une victoire nette (2-0). Pour sa première apparition en Premier League, le joueur algérien a signé une entrée remarquée, confirmant les bonnes dispositions affichées depuis son arrivée en Angleterre. Après avoir patienté sur le banc lors des quatre précédentes journées de championnat, Hadjam a enfin eu l'occasion de se montrer. Il n'a pas tardé à se distinguer en trouvant le chemin des filets quelques minutes seulement après son entrée. Avant cette première en championnat, il avait déjà brillé en Coupe de la Ligue face à Manchester United, en délivrant une passe décisive lors de la qualification de Brighton à Old Trafford. Ces deux premières contributions pourraient lui permettre de gagner des points auprès de l'entraîneur Fabian Hürzeler. La concurrence reste toutefois importante au sein d'une équipe qui réalise un excellent



début de saison et occupe la troisième place du classement. Hadjam devra donc confirmer ses bonnes performances pour espérer obtenir davantage de temps de jeu lors des prochaines rencontres. Cette réalisation revêt également une dimension symbolique pour le football algérien. Avec ce premier but dans l'élite anglaise, Hadjam devient le 16e joueur algérien à inscrire au moins une réalisation dans l'histoire du championnat anglais, toutes époques confondues. Il rejoint ainsi

Mohamed Bachir Belloumi, qui a lui aussi récemment ouvert son compte en Premier League. Pour Hadjam, ce but constitue une étape importante dans son adaptation à un championnat réputé pour son intensité et ses exigences. Après une passe décisive en Coupe de la Ligue et un but en championnat, le défenseur algérien a réussi ses premières sorties avec Brighton. Il lui reste désormais à transformer cet excellent départ en une place plus régulière dans les plans de son entraîneur.

LUTTE CONTRE LA DÉSINFORMATION L'ALGÉRIE MET EN AVANT SON EXPÉRIENCE AU SEIN DE L'UA

La désinformation, les fausses nouvelles et la manipulation de l'information s'imposent progressivement comme des enjeux majeurs de sécurité en Afrique à mesure que les plateformes numériques et l'intelligence artificielle accélèrent la circulation des contenus. Face à ces menaces, le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) appelle à renforcer les mécanismes de coopération continentale, tout en intégrant plus directement l'intégrité de l'information aux dispositifs de prévention des conflits.

Réuni autour du thème « Intégrité de l'information, paix et sécurité en Afrique », le CPS a examiné les répercussions croissantes de la désinformation, des discours de haine et de la manipulation de l'information sur la paix, la sécurité et la stabilité du continent. Les échanges ont notamment mis en évidence « l'importance de l'institutionnalisation du lien entre information, paix et sécurité », considérée comme une condition essentielle à la prévention des conflits et à la consolidation de la stabilité en Afrique. Si les progrès des technologies de l'information et de la communication, la transformation numérique et l'intelligence artificielle ouvrent de nouvelles perspectives de développement, ils exposent également les États à des risques sécuritaires qui dépassent désormais les frontières nationales. La diffusion de contenus trompeurs par des réseaux transfrontaliers, la manipulation algorithmique et l'exploitation des plateformes numériques peuvent contribuer à fragiliser la confiance entre les citoyens et leurs institutions, à exacerber les tensions entre les États et à porter atteinte à la cohésion sociale.



Au-delà de la circulation de fausses informations, les participants ont ainsi souligné les risques liés à l'instrumentalisation de l'espace numérique à des fins d'influence, notamment lorsque des campagnes coordonnées cherchent à orienter l'opinion publique, à fragiliser la souveraineté des États ou à servir des agendas dissimulés. Autant de défis qui appellent, selon les orientations examinées par le CPS, une réponse concertée à l'échelle africaine.

L'EXPÉRIENCE ALGÉRIENNE MISE EN VALEUR

Prenant part aux travaux, l'ambassadeur et représentant permanent de l'Algérie auprès de l'Union africaine, Mohamed Khaled, a souligné que la manipulation de l'information et la désinformation constituaient désormais un défi sécuritaire transnational, nécessitant une réponse africaine commune fondée sur la coopération et la coordination stratégique. Dans son intervention, le diplomate a présenté l'expérience de l'Algérie, qui a progressivement évolué d'une approche essentiellement réactive vers un dispositif davantage axé sur l'anticipation, la détection précoce, la vérification rapide des contenus et la diffusion d'informations fiables. Cette démarche vise à intervenir en amont de la propagation des rumeurs et des contenus trompeurs dans un environnement où la rapidité de circulation

de l'information complique les mécanismes traditionnels de vérification. Mohamed Khaled a également mis en avant les efforts déployés par les autorités algériennes pour mettre en place un dispositif national de veille et de vérification des faits, destiné à préserver l'intégrité du paysage médiatique et à apporter des démentis aux informations erronées. Il a, dans le même contexte, évoqué le renforcement de l'arsenal juridique et législatif visant à lutter contre la diffusion délibérée de fausses informations portant atteinte à la sécurité et à l'ordre publics.

La prévention passe également par la sensibilisation des citoyens. À ce titre, le représentant algérien a rappelé l'attention accordée aux programmes d'éducation aux médias et de sensibilisation au numérique, notamment auprès des jeunes, afin de développer leur esprit critique et leur capacité à distinguer les informations vérifiées des contenus trompeurs. Cette approche repose ainsi sur plusieurs leviers complémentaires : la veille, la vérification, le cadre juridique et l'éducation. Autant d'instruments dont l'efficacité dépend aussi de la coordination entre les institutions, les professionnels des médias et les citoyens dans un espace numérique où la frontière entre information fiable, manipulation et discours de haine peut devenir difficile à discerner.

ALGER, UN CADRE DE COOPÉRATION CONTINENTALE

À l'échelle africaine, Mohamed Khaled a rappelé le rôle joué par l'Algérie dans la promotion de la coopération autour de cette problématique. Il a notamment cité l'atelier régional organisé à Alger du 19 au 22 avril 2025 par le Comité des services de renseignement et de sécurité d'Afrique (CISSA), avec la participation du Département des affaires politiques, de la paix et de la sécurité de la Commission de l'Union africaine.

Consacrée au thème « Les répercussions des fake news et de la désinformation sur la sécurité et la stabilité des États », cette rencontre avait permis de mettre en discussion les conséquences des campagnes de désinformation sur la sécurité collective et la stabilité institutionnelle des pays africains. La réaffirmation de cet enjeu au sein du CPS traduit la volonté de placer la question de l'intégrité de l'information au cœur des mécanismes continentaux de prévention des conflits. Face à des menaces qui se propagent au-delà des frontières, la coopération entre les États, les institutions africaines et les partenaires apparaît comme un levier essentiel pour renforcer la fiabilité de l'espace médiatique et limiter les risques de déstabilisation.

À l'issue de la réunion, le CPS a adopté une série de recommandations appelées à figurer dans son communiqué final. Parmi les principales orientations retenues figure l'institutionnalisation, dans les textes officiels de l'Union africaine, du lien entre information, paix et sécurité. Le Conseil a également appelé à intégrer la désinformation et les fausses nouvelles parmi les menaces sécuritaires directes prises en compte par le système continental d'alerte précoce et de prévention des conflits.

Le Conseil a, par ailleurs, insisté sur l'importance de l'éducation aux médias numériques, appelée à être intégrée aux programmes scolaires, et sur l'investissement dans les technologies de pointe, notamment l'intelligence artificielle et la cybersécurité, afin de mieux contrer les opérations de manipulation de l'information.

Ces orientations s'accompagnent d'un impératif : concilier la lutte contre la désinformation avec la protection des journalistes, la liberté d'expression et le droit d'accès à une information fiable. La recherche d'un environnement informationnel plus sûr ne saurait, en effet, se limiter aux mécanismes de contrôle et de détection ; elle suppose également de préserver les conditions d'un débat public pluraliste et d'un accès crédible aux faits.

G. Salah Eddine

TRAVAUX DU C-10

GRANDE MOBILISATION EN FAVEUR DE LA POSITION AFRICAINE

Le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, Ahmed Attaf, a participé, hier à Tripoli (Libye), aux travaux de la 14e Réunion ministérielle du Comité des Dix chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine (C-10) sur la réforme du Conseil de sécurité des Nations unies, a indiqué un communiqué du ministère. Lors de cette réunion, les ministres ont échangé les vues sur les derniers développements du processus de négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de



Les participants ont également insisté sur « la nécessité d'intensifier les efforts diplomatiques pour mobiliser davantage de soutien international en faveur de la

sécurité des Nations unies, soulignant l'importance de poursuivre la coordination et la concertation dans le cadre du C-10, afin de renforcer l'unité de la position africaine et de réaffirmer l'attachement aux revendications communes du continent, conformément à la Déclaration de Syrte et au Consensus d'Ezulwini, précise la même source.

position africaine, de manière à faire avancer le processus de réforme et à garantir une représentation africaine juste et équitable au sein du Conseil de sécurité. Dans une allocution prononcée à cette occasion, M. Attaf a réaffirmé « l'attachement de l'Algérie à la position africaine commune », appelant à « poursuivre l'action diplomatique » et à « intensifier les efforts visant à mobiliser le soutien international en faveur de cette position », en vue de « répondre aux aspirations du continent africain à jouer le rôle qui lui revient au sein du système de gouvernance mondiale ». Les travaux de la 14e Réunion ministérielle ont été sanctionnés par l'adoption du Document de Tripoli, dans lequel le Comité des Dix a réitéré son attachement à la position africaine commune sur la réforme du Conseil de sécurité et réaffirmé la nécessité de mettre fin à l'injustice historique infligée au continent africain.

TROIS ASSOCIATIONS SAISISSENT LA JUSTICE FRANÇAISE POUR BLOQUER UNE CARGAISON DESTINÉE À L'ENTITÉ SIONISTE

Trois associations ont saisi la justice, en France, pour demander la suspension de l'expédition par voie aérienne d'une cargaison de matériels militaires destinée à l'entité sioniste, à partir de Paris, ont rapporté des médias samedi dernier. Dans un communiqué conjoint, l'Association des juristes pour le respect du droit international et les

associations Nidal et Action Sécurité Ethique Républicaine, ont indiqué que la cargaison devait être transportée, samedi dernier, à bord d'un avion d'une compagnie sioniste, au départ de l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle. Les trois associations ont déposé, vendredi dernier, un recours auprès du tribunal administratif de Paris, afin

d'obtenir la suspension de cette expédition qui porte sur des équipements destinés à des véhicules militaires qui seront utilisés contre la population en Palestine. Elles ont demandé aux autorités locales de vérifier la classification des marchandises, de déterminer si leur transport avait fait l'objet d'une

autorisation et d'identifier leur utilisateur final.

Le communiqué rappelle, selon les associations, que « le Traité sur le commerce des armes (TCA) des Nations unies encadre les transferts d'armes, notamment lorsqu'il existe un risque de génocide, de crimes contre l'humanité ou de crimes de guerre ».